



La Lettre de Saint Florent

« JE RECONNAIS SANS HÉSITER L'AUTORITÉ DU SAINT-PÈRE »

L'homme prudent fait œuvre de prévoyance. Il mesure les conséquences de ses actes, surtout celles qui pourraient s'avérer néfastes. Le P. Calmel op en est la parfaite illustration dans la déclaration qu'il publie à l'occasion de l'entrée en vigueur de la réforme liturgique.

Après avoir clamé son attachement à la messe traditionnelle et son refus de la messe nouvelle, le dominicain examine sa décision par rapport à Dieu et aux fidèles. Des deux côtés, les effets sont bénéfiques. Reste à voir ce qu'il en est par rapport à l'autorité de l'Église.

ABUS D'AUTORITÉ ET RÉSISTANCE

*« Je reconnais sans hésiter l'autorité du Saint-Père. J'affirme cependant que tout Pape, dans l'exercice de son autorité, peut commettre des abus d'autorité. Je soutiens que le Pape Paul VI commet un abus d'autorité d'une gravité exceptionnelle lorsqu'il bâtit un rite nouveau de la Messe sur une définition de la Messe qui a cessé d'être catholique. "La Messe, écrit-il dans son **Ordo Missae**, est le rassemblement du peuple de Dieu, présidé par un prêtre, pour célébrer le mémorial du Seigneur". »*

Comment peut-on harmoniser le refus de la réforme liturgique avec le respect et l'obéissance dus à l'autorité dans l'Église ?

Le P. Calmel s'en explique en trois temps :

- il reconnaît sans détours l'autorité du pape Paul VI ;
- il rappelle que l'exercice de l'autorité donne parfois lieu à des abus, y compris dans l'Église et de la part du pape ;
- il juge que le rite liturgique de Paul VI, fondé sur une définition équivoque de la messe, constitue un grave abus d'autorité de la part du successeur de saint Pierre.

Loin de nier l'autorité de Paul VI, le P. Calmel en appelle au pape contre lui-même, car seul celui qui jouit de l'autorité et en abuse peut s'amender. Soutenir que le pape a perdu l'autorité parce qu'il en a abusé, c'est rendre vaine toute protestation. Comment réclamer la correction d'un abus à celui qu'on estime déchu de son autorité ?

Dans la cité comme dans l'Église, les temps troublés sont souvent propices aux solutions extrêmes. Au temps du Grand Schisme d'Occident, Jean Petit soutenait la légitimité du tyrannicide, mais il fut désavoué par le concile de Constance. Lors des guerres de religion, le péril de voir un protestant monter sur le trône ravivèrent chez certains l'intérêt pour le tyrannicide, en théorie (libelles de Jean Boucher et de Jean Bodin) comme en pratique (assassinats d'Henri III par Jacques Clément et d'Henri IV par François Ravaillac).

Juin 2020

Adresses

Prieuré Saint-Florent
93, rue du Général De Gaulle
67280 URMATT
Tél. 09 60 40 01 77
prieurestflorent.fsspx@sfr.fr

Chapelle N.D. du Rosaire
28, rue du Faubourg-de-Pierre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 61 06

Sommaire

« Je reconnais sans hésiter
l'autorité du St-Père » p. 1
Quand deux jubilé
se rejoignent p. 3
Le calendrier du mois p. 4

N° 270

Il n'en est pas autrement de nos jours. Les nouveautés conciliaires, la réforme liturgique et la refonte du Code de droit canon ont en effet plongé certains catholiques dans l'inquiétude.

Certains en ont déduit que la hiérarchie de l'Église a perdu toute autorité, même s'ils diffèrent quant à la date et la raison de la déchéance. Au fil du temps, la perte du pouvoir de juridiction s'est doublée d'une perte du pouvoir d'ordre.

D'autres, comme Mgr Lefebvre et le P. Calmel, ont aussi refusé les nouveautés doctrinales et les réformes liturgiques et canoniques, mais sans remettre en cause l'autorité dans l'Église.

UNE DÉFINITION BIAISÉE

« Cette définition insidieuse omet de partir ce qui fait catholique la Messe catholique, à jamais irréductible à la Cène protestante. Car dans la Messe catholique il ne s'agit pas de n'importe quel mémorial ; le mémorial est de telle nature qu'il contient réellement le Sacrifice de la Croix, parce que le corps et le sang du Christ sont rendus réellement présents par la vertu de la double consécration. Cela apparaît à ne pouvoir s'y méprendre dans le rite codifié par saint Pie V, mais cela reste flottant et équivoque dans le rite fabriqué par Paul VI. De même, dans la Messe catholique, le prêtre n'exerce pas une présidence quelconque ; marqué d'un caractère divin qui le met à part pour l'éternité, il est le ministre du Christ qui fait la Messe par lui ; il s'en faut de tout que le prêtre soit assimilable à quelque pasteur, délégué des fidèles pour la bonne tenue de leur assemblée. Cela, qui est tout à fait évident dans le rite de la Messe ordonné par saint Pie V, est dissimulé sinon escamoté dans le rite nouveau. »

L'équivoque du nouveau rite de la messe est particulièrement manifeste dans la définition de la messe que donne le texte de présentation : « La Cène du Seigneur ou messe est la synaxe sacrée ou le rassemblement du peuple de Dieu se réunissant sous la présidence du prêtre pour célébrer le mémorial du Seigneur. C'est pourquoi vaut éminemment pour l'assemblée locale de la sainte Église la promesse du Christ : "Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Mt 18, 20). » (**Institutio generalis**, n° 7)

Il est vrai que, devant les protestations, cette définition de la messe a été modifiée dès 1970 dans l'édition du nouveau missel. La définition a certes été modifiée sur le papier, mais le rite qui a été bâti sur cette définition équivoque n'a pas été corrigé. Or changer l'étiquette d'un flacon de poison n'en rend pas le contenu inoffensif. De fait, la présentation officielle du nouveau missel multiplie les approximations dans trois directions :

- elle présente la messe comme un mémorial, mais omet de dire qu'elle est le renouvellement non sanglant du sacrifice de la Croix.

- elle évoque la présence spirituelle du Christ au milieu de ses disciples, mais passe sous silence la présence réelle et substantielle du corps et du sang du Christ sous les espèces du pain et du vin.

- elle fait du prêtre le président de l'assemblée, mais se garde de rappeler qu'il est le ministre du Souverain Prêtre.

UNE QUESTION D'HONNEUR

« La simple honnêteté donc, mais infiniment plus l'honneur sacerdotal, me demandent de ne pas avoir l'impudence de trafiquer la Messe catholique, reçue au jour de l'Ordination. Puisqu'il s'agit d'être loyal, et surtout en une matière d'une gravité divine, il n'y a pas d'autorité au monde, serait-ce une autorité pontificale, qui puisse m'arrêter. Par ailleurs la première preuve de fidélité et d'amour que le prêtre ait à donner à Dieu et aux hommes c'est de garder intact le dépôt infiniment précieux qui lui fut confié lorsque l'évêque lui imposa les mains. C'est d'abord sur cette preuve de fidélité et d'amour que je serai jugé par le Juge Suprême. J'attends en toute confiance de la Vierge Marie, la Mère du Souverain Prêtre, qu'elle m'obtienne de rester fidèle jusqu'à la mort à la Messe catholique, véritable et sans équivoque.

« Tuus sum ego, salvum me fac. »

Le refus que le P. Calmel oppose à la réforme de Paul VI n'est pas un refus de toute réforme.

Un coup d'œil sur l'histoire du rite romain suffit à montrer que les réformes se sont succédées au fil des siècles : passage du grec au latin (3^e-4^e siècle), introduction du Credo (9^e siècle) et des prières de l'Offertoire (11^e-14^e siècle), élévation des espèces consacrées (12^e siècle), communion à l'hostie (15^e-16^e siècle), etc. Mais ces réformes ont toujours eu pour objectif d'accroître la foi et la piété des fidèles envers l'eucharistie comme sacrement et comme sacrifice.

Lorsque le P. Calmel publie sa déclaration, nul n' imagine tous les abus et sacrilèges que la réforme liturgique va entraîner. Or, à la racine de tout cela, il y a les équivoques d'un rite qui, loin de consolider la foi et la dévotion des prêtres et des fidèles, les plonge tous dans la confusion.

Aussi le P. Calmel entend-il rester fidèle au dépôt qu'il a reçu de son évêque le jour de son ordination et dont il devra rendre compte au juste Juge. Nul doute que la Vierge Marie, la mère du Souverain Prêtre, le soutiendra dans son ferme propos d'honnêteté, de loyauté, de fidélité et d'amour.

Abbé François KNITTEL

QUAND DEUX JUBILÉS SE REJOIGNENT

En cette année 2020 si particulière, deux jubilés se superposent pour les fidèles de la Tradition catholique en Alsace : le 1300^e anniversaire de la mort de sainte Odile (13 décembre 720) et les 50 ans de la fondation de la Fraternité Saint-Pie X (1^{er} novembre 1970).

L'Église aime célébrer les anniversaires heureux qui se présentent à elle, car ceux-ci invitent les chrétiens à redécouvrir leur histoire et à ne pas oublier tout ce qu'ils doivent aux générations qui les ont précédés. Les jubilés impliquent un retour sur le passé qui conduit à l'action de grâce, mais aussi à la réflexion. Les figures qui sont mises à l'honneur en de telles occasions offrent des leçons utiles pour le présent.

Entre sainte Odile et la Fraternité Saint-Pie X, un point commun saute aux yeux. Leur vie commence dans un contexte sombre : la première vient au monde, tandis que les peuples barbares dévastent la terre d'Alsace ; la seconde apparaît alors que la tradition catholique est malmenée par les clercs. Mais le parallèle va plus loin. Face aux épreuves, l'une et l'autre raniment l'espérance du monde par des constructions prometteuses. Du reste leurs œuvres sont solides, car elles s'appuient sur trois piliers sûrs : la foi, le droit et la sainte Eucharistie.

La lumière de la foi

Sainte Odile est représentée habituellement avec deux yeux sur un livre, en souvenir du miracle touchant qui marqua son baptême. En effet, née aveugle, la fille du duc d'Alsace retrouva la vue miraculeusement, quand l'évêque de Ratisbonne Erhard lui conféra le baptême au monastère de Palma. Cette guérison physique révèle que la foi « illumine » l'âme. Devenue enfant de Dieu et de l'Église, sainte Odile ne cessa d'aider sa famille et son peuple à trouver la lumière.

Ce miracle de la vue rendue à sainte Odile est à rapprocher des diverses guérisons d'aveugles dont parle l'Évangile. Dans tous ces actes, Jésus fournit la preuve qu'il est la « vraie lumière (Jn 1, 9). Du reste il atteste qu'il est le Sauveur qui offre à l'intelligence humaine la lumière surnaturelle de la foi. A chaque baptisé de faire briller cette lumière partout où il passe.

Loin de la pastorale de l'enfouissement qui évite de parler ouvertement du Christ pour ne pas s'attirer les foudres du monde, la Fraternité Saint-Pie X a hérité du zèle missionnaire de son fondateur. Convaincue que le Seigneur est l'unique chemin pour rejoindre le Père, elle a mis l'accent dans son apostolat sur l'annonce explicite de la foi. Fidèle aux enseignements de la tradition, elle exhorte les chrétiens à vivre de leur foi sans complexe, afin d'attirer les âmes à la lumière du Christ.

La force du droit

Sainte Odile est représentée le plus souvent avec une crosse. Cet attribut qui symbolise l'autorité rappelle que la patronne de l'Alsace fut une abbesse qui fonda et gouverna un monastère appelé à un grand rayonnement. Vers 680, alors qu'elle a une vingtaine d'années, sainte Odile reçoit de son père le Hohenburg, citadelle qu'elle

aménage sans tarder en couvent. Dix ans plus tard, elle se préoccupe déjà de donner une règle à sa communauté. Codifiant des usages qui au fil du temps se sont révélés sages, sainte Odile offre à ses sœurs un règlement de vie qui allie louange de Dieu et œuvres de miséricorde.

Établie sur la terre comme une véritable société au milieu des nations, l'Église a besoin d'un gouvernement, mais aussi d'un droit qui encadre son activité doctrinale, culturelle et pastorale. Nul institut, aussi modeste soit-il, ne peut avoir une action efficace, s'il ne s'impose des normes, auxquelles il se montre fidèle.

Société de vie commune sans vœux, la Fraternité Saint-Pie X a reçu un cadre juridique dès sa fondation. Son acte de naissance est signé par l'évêque de Fribourg. En outre, ses statuts, rédigés par Mgr Lefebvre, précisent son identité, l'ordre de son gouvernement et les activités de ses membres. Très attentif au respect de la discipline ecclésiastique, Mgr Lefebvre a veillé à ce que le refus des réformes périlleuses pour la foi ne conduise pas les prêtres à s'affranchir de toute loi. Dans l'Église, le droit est au service du salut des âmes.

La sainte Eucharistie

La dévotion de sainte Odile pour l'Eucharistie est mise en évidence dans le récit de sa mort qui a inspiré l'iconographie médiévale. L'abbesse rend sa belle âme à Dieu, tandis que sa communauté chante l'office divin à l'église. Comme les sœurs sont déçues que la défunte n'ait pas pu communier en viatique, elles implorèrent Dieu de la faire revenir à la vie. Le miracle se produit. Sainte Odile communit au ciboire d'or qui lui est apporté et meurt en laissant ses sœurs dans la paix.

Depuis le Jeudi Saint, le Pain de vie est pour toute âme chrétienne le moyen privilégié d'être unie à Jésus et de préparer son éternité. Joyau de la tradition catholique, cet auguste sacrement est indissociable du sacerdoce institué par Jésus. Sans prêtre ni messe, nul baptisé ne peut recevoir la sainte communion.

En fondant un institut clérical qui ait pour but « *le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte* », Mgr Lefebvre a souligné la place centrale de l'Eucharistie, sacrifice et sacrement, dans la vie des prêtres, des consacrés et des fidèles. Ainsi les Statuts de la Fraternité affirment : « *La charité envers Jésus dans l'Eucharistie et envers sa Sainte Mère toujours présente à son Offrande incitera les membres de la Fraternité à une ardente dévotion à l'Eucharistie et à la Vierge Marie, dans sa Compassion à Jésus Prêtre et Victime pour la Rédemption de nos péchés* ».

Les jubilés n'ont d'autre but que d'encourager les fidèles à persévérer dans la foi, en participant avec une plus grande générosité à la double mission de l'Église : glorifier Dieu et sanctifier les âmes. Puissent les deux anniversaires importants de cette année 2020 susciter un regain de ferveur dans les chapelles de la Tradition en Alsace !

Abbé Pierre-Marie BERTHE

A STRASBOURG		PROGRAMME LITURGIQUE JUN 2020		AU MULLERHOF	
Messes	Confessions			Messes	Confessions
18h15	17h45	Lu 01	LUNDI DE PENTECÔTE		
08h15		Ma 02	MARDI DE PENTECÔTE		
18h15	17h45	Me 03	QUATRE-TEMPS DE PENTECÔTE		
08h15		Je 04	JEUDI DE PENTECÔTE		
18h15	17h45	Ve 05	QUATRE-TEMPS DE PENTECÔTE		
11h00	10h30	Sa 06	QUATRE-TEMPS DE PENTECÔTE		
09h00 / 10h15	08h30 / 09h40	Di 07	FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ	08h30	07h45 / 09h45
18h15	17h45	Lu 08	De la férie		
08h15		Ma 09	De la férie, mémoire		
18h15	17h45	Me 10	Ste Marguerite d'Écosse, Re. & Vv.		
08h15		Je 11	FÊTE-DIEU		
18h15	17h45	Ve 12	St Jean de Saint-Facond, C., mémoire		
11h00	10h30	Sa 13	St Antoine de Padoue, C. & D.		
09h00 / 10h15	08h30 / 09h40	Di 14	SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU	08h30	07h45 / 09h45
18h15	17h45	Lu 15	De la férie, mémoire		
08h15		Ma 16	De la férie		
18h15	17h45	Me 17	St Grégoire Barbarigo, E. & C.		
08h15		Je 18	St Ephrem de Syrie, Di. & D., mémoire		
18h15	17h45	Ve 19	Bx Modeste Andlauer et André Bauer, Mm.		
11h00	10h30	Sa 20	St Dié, E. & C., mémoire		
09h00 / 10h15	08h30 / 09h40	Di 21	3^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE	08h30	07h45 / 09h45
18h15	17h45	Lu 22	St Paulin de Nole, E. & C.		
08h15		Ma 23	VIGILE DE ST JEAN-BAPTISTE		
18h15	17h45	Me 24	NATIVITÉ DE SAINT JEAN-BAPTISTE		
08h15		Je 25	St Guillaume, A.		
18h15	17h45	Ve 26	Sts Jean et Paul, Mm.		
11h00	10h30	Sa 27	De la Ste Vierge au samedi		
09h00 / 10h15	08h30 / 09h40	Di 28	4^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE	08h30	07h45 / 09h45
18h15	17h45	Lu 29	SAINTS PIERRE ET PAUL APOTRES		
08h15		Ma 30	Commémoration de St Paul Apôtre		

Dates à retenir :

- Université d'été de la Fraternité : du 12 au 16 août à l'École Saint-Michel (près de Châteauroux)

Carnet paroissial :

Activités à Strasbourg :

- Catéchisme : mercredis 3, 10, 17 et 24 juin à 15h30

Activités dans la vallée de la Bruche :

- Messes en semaine : se renseigner
- Premières Communions : dimanche 7 juin
- Croisade Eucharistique : dimanche 7 juin à 9h45